



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**
des Personnels de Préfecture

Intervention des représentants FO, filière sociale
au CTM du 28 /11/2013

Monsieur le Président,

Merci tout d'abord de nous donner la possibilité de nous exprimer sur ce sujet.

Cette circulaire relative aux missions et à l'organisation du réseau du service social du ministère de l'intérieur est importante pour nous et nous sommes satisfaits de la voir enfin soumise au comité technique ministériel aujourd'hui.

Nous l'attendions depuis longtemps. Pour la petite histoire, la dernière circulaire date de 1998 et les travaux sur celle-ci ont démarré en 2008. N'oublions pas qu'elle avait déjà été validée en CTP de service social fin 2009, quand celui-ci existait!

5 ans, c'est long!

Lors de notre dernier séminaire, nos collègues se demandaient avec une pointe d'humour s'il fallait d'ores et déjà travailler sur la prochaine ?

Jean Cocteau disait : "A force d'aller au fond des choses, on y reste."

Mais l'essentiel, c'est qu'elle soit là aujourd'hui.

Cette circulaire va pouvoir enfin lever certaines ambiguïtés, régler parfois certains conflits et devrait permettre à chaque acteur de se reconnaître dans une politique plus cohérente avec la réalité que nous vivons.

L'inclusion du réseau du service social dans la politique de gestion des ressources humaines devra en revanche faire l'objet d'une grande vigilance de tous. Notre action, notre éthique professionnelle, la spécificité de notre métier doivent être utilisés dans l'intérêt des agents, de leur bien être au travail et non pas comme un « instrument institutionnel de contrôle social ».

Cette circulaire est le résultat d'un certain nombre de compromis que nous avons finis par accepter. Nous ne referons pas ici le débat mais nous souhaitons simplement réaffirmer notre vision des choses.

Elle aurait pu mieux clarifier le rôle des conseillers techniques régionaux en proposant la création d'un service social régional placé auprès du préfet de région et mis à disposition des départements. Nos CTR auraient pu se voire ainsi confier un véritable rôle d'encadrement et de chef de service.

Cette double hiérarchie à laquelle nous sommes soumis aujourd'hui (hiérarchie technique régionale et hiérarchie administrative départementale) est source trop souvent de conflits, de difficultés dans notre gestion quotidienne et d'isolement. Nos missions transversales, interministérielles, sur un périmètre de travail régional voire inter régional, nous semble de plus en plus en décalage avec une gestion administrative et financière départementale. Les spécificités de nos missions sont trop souvent peu reconnues dans l'attribution des réserves d'objectifs en préfecture en fin d'année, par exemple.

Cette circulaire permet de rappeler que les assistants de service social sont des acteurs spécialistes de l'accompagnement des changements que ce soit d'ordre individuel ou collectif. C'est par notre action quotidienne sur toutes les problématiques pouvant être des facteurs de risques que nous contribuons à la prévention dans de nombreux domaines (risques psychosiaux, suicide, surendettement, addictions, etc.)

C'est pour nous l'occasion de faire un point rapide sur les Pôles de Vigilance Suicide mis en place en police.

Notre implication dans la prévention du suicide ne doit pas être confondu ou réduit comme nous avons pu le lire aussi dans le rapport de l'igpn à une fonction de détection des personnes suicidaires.

Les problèmes que suscitent les PVS ne sont toujours pas réglés à ce jour et continuent à mettre à mal des collègues sur le terrain. Plus grave encore, ils ont réussi à créer dans certains endroits, une plus grande distance et une certaine méfiance entre les professionnels de soutien.

Les positionnements professionnels, et les discours se radicalisent de façon inquiétante.

Ces constats confirment (ce que nous d'énoncions!) : les PVS ne répondent absolument pas à l'objectif initial qui était « de trouver un outil permettant aux acteurs de soutien de mieux collaborer » et produisent l'effet inverse.

La réalité du suicide est trop grave pour qu'un tel dispositif soit maintenu. Il doit être remplacé rapidement par des dispositifs efficaces et respectueux de tous.

le Conseil Supérieur du Travail social propose une porte de sortie. Il y en a d'autres... Compte tenu de l'enjeu, nous sommes à la disposition de l'administration police pour en reparler.

Pour finir, nous voulions tout de même souligner la qualité du contenu de cette circulaire. Nous sommes certains qu'elle permettra aux assistants de service social d'être plus à l'aise dans leurs fonctions et leurs missions. Ils pourront ainsi contribuer de façon plus efficace à l'ensemble des dispositifs de prévention du Ministère.

C'est pourquoi les représentants FO de la filière sociale s'associent symboliquement au vote positif de cette circulaire.

Nous vous remercions pour votre attention.

The logo consists of the letters 'FO' in a large, bold, red, sans-serif font. Below 'FO', the word 'Préfectures' is written in a smaller, grey, sans-serif font. The 'FO' has a slight shadow effect, giving it a 3D appearance.